



Formation
Professionnelle
& Continue

CENTRE AGRÉÉ BILANS DE COMPÉTENCES

- ▲ ANFH
- ▲ UNIFAF
- ▲ UNIFORMATION

Renseignements au
05 61 16 14 87

formationcontinue@ams-grandsud.fr

Tout salarié, sans condition de niveau de formation ou de statut, peut demander à effectuer un **bilan de compétences**, qui pourra être financé dans le cadre du :

- Congé Bilan de Compétences à l'initiative du salarié
- Plan de formation à la demande de l'employeur avec l'accord du salarié
- Droit Individuel à la Formation (DIF)

D'une durée de 24 heures, ce bilan a pour objectif de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation

La démarche comporte 3 phases :

1. Phase préliminaire : phase de définition
2. Phase d'investigation
3. Phase de Conclusion

Les méthodes pédagogiques utilisées sont les suivantes :

- 16 heures en moyenne d'entretiens individuels
- Passation et exploitation de tests
- Travaux personnels entre les entretiens
- Enquêtes auprès de professionnels
- Recherches d'informations
- Remise d'un document de synthèse du bilan de compétences

Vous souhaitez
obtenir davantage
de renseignements :

N'hésitez pas
à nous contacter au
05 61 16 14 87

Ou par mail :
formationcontinue@ams-grandsud.fr